



Communiqué de presse
Toulouse, le 12 juillet 2021



LANGON (33) : L'Etat et VNF lancent un appel à projets pour une activité industrielle aux hangars dits « Airbus »

L'Etat et VNF lancent un Appel à Projets pour l'occupation et l'exploitation d'une parcelle de près de 27.500 m² - comprenant 2 bâtiments à vocation industrielle et logistique - situés à LANGON (33) au droit de la Garonne navigable et du bassin-écluse de Langon. Cette parcelle était jusqu'alors utilisée par Airbus notamment pour l'acheminement de pièces d'avions A380 jusqu'à Toulouse, via l'Itinéraire Grand Gabarit. L'objectif est de trouver une ou des entreprises pour réinvestir d'ici la fin de l'année le site suite au départ d'Airbus, créer une nouvelle dynamique d'emplois sur le secteur et maintenir une logistique par voie fluviale.

Les acteurs économiques intéressés pour développer une activité sur le domaine sont appelés à déposer leur candidature auprès des services de Voies navigables de France d'ici au 3 septembre. Retrouvez l'appel à projet sur le site internet de Voies navigables de France [ICI](#).

Située à 50 km de Bordeaux, la plateforme industrielle et logistique, anciennement conçue par *Airbus* à Langon, est désormais prête à accueillir de nouvelles activités industrielles en lien avec le site fluvial de proximité.

Les objectifs de cet appel à projets sont multiples :

- Participer au développement économique du territoire, par l'implantation d'une ou plusieurs activités économiques durables de production, d'ici la fin de l'année, ainsi que la création d'emplois ;
- Favoriser la mise en place d'une entreprise ayant un projet de transport de marchandises par le réseau fluvial, afin de participer à la relance du fret fluvial sur la Garonne et le canal des deux mers ;
- S'inscrire dans un cadre respectueux de l'environnement et de limitation des nuisances.

Située à la frontière entre le réseau petit gabarit (<200 tonnes) et le réseau grand gabarit (>1000 tonnes), avec une liaison fluviale directe au port de Bordeaux et à la métropole bordelaise, cette parcelle, disposant déjà d'équipements fonctionnels et opérationnels, est idéalement localisée pour accueillir un projet fluvial à très court terme.

Pour le développement d'une logistique durable

La massification du transport de marchandises par le mode fluvial se traduit par un bénéfice écologique significatif en permettant des émissions de CO², pour une tonne de marchandise transportée, beaucoup plus faible que le mode routier, soit en moyenne entre 8,8 et 37,4 gCO²/t-km, selon le type de bateau, de chargement ou de voie empruntée (sans compter les émissions de particules liées aux frottements des pneus sur la chaussée ou l'usure des plaquettes de freins).

Sans nuisances sonores, sûr avec le taux d'accidentologie le plus faible, il permet de décongestionner les axes routiers et d'améliorer ainsi la sécurité (baisse des accidents) et la qualité de l'air. Entrant directement dans les centres villes, qui se sont historiquement construits autour des fleuves et rivières, il est par exemple particulièrement adapté à des chantiers d'ampleur et à l'acheminement de matériaux en grande quantité ou aux dimensions exceptionnelles.

L'émergence d'un fort besoin d'une logistique nouvelle dans les zones urbaines denses donne au mode fluvial une chance historique de faire valoir ses atouts.

Parfois considéré plus lent que les autres modes de transport, la force du fluvial est sa fiabilité, essentielle aux professionnels. Il est le mode du « juste à temps » : les délais de livraison sont respectés.

L'implantation pérenne d'activités industrielles ou logistiques au bord des fleuves, rivières, ou canaux doit être plus que jamais développée pour permettre d'apporter de la compétitivité aux entreprises, en diminuant leurs coûts logistiques. C'est le pari que font les secteurs des céréales, des matériaux de construction et produits du BTP, de la chimie. D'autres y viennent comme celui de la distribution en zone urbaine.

Dans un contexte d'accélération du réchauffement climatique (2020, année la plus chaude jamais enregistrée en France après le précédent record de 2018), le report modal de la route vers des modes de transport durables apparaît plus que jamais comme une nécessité, pour réduire les émissions carbonées du transport de marchandises.



Contact presse

Voies navigables de France - Direction territoriale Sud-Ouest
Astrid LE VERN - T. 07 63 73 80 90 – astrid.levern@vnf.fr

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Avec plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

La Direction Territoriale Sud-Ouest gère plus de 400 km de canaux et sections de fleuves navigables réunissant le canal du Midi, le canal latéral à la Garonne, ainsi que la Garonne et l'Hérault. Environ 400 agents sont mobilisés tout au long de l'année pour assurer l'exploitation et la maintenance du réseau, ainsi que l'accueil des usagers de la voie d'eau.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel